



Mauvaise gestion d'agence

Par **youhou**, le **21/10/2017** à **15:27**

Bonjour,

J'ai confié la gestion de mon bien à une agence. Tout se passait très bien, si ce n'est que les revenus trimestriels communiqués par voie de compte rendu de gérance, furent très faibles cette année, suite à des appels de fonds beaucoup plus importants, comme indiqués sur ces mêmes comptes rendus de gestion.

Aujourd'hui, l'appartement se libère et à cette occasion, je découvre, par hasard en contactant le syndic de l'immeuble, que la gestion est catastrophique.

Mon compte propriétaire présente depuis 2009 continuellement un solde débiteur, qui n'a fait que s'accroître depuis de nombreuses années, ainsi que frais des mises en demeures, commandements de payer, d'avocats etc....

Je n'étais au courant de rien.

Mon appartement génère des revenus locatifs qui sont directement versés à l'agence. Il n'y avait aucune raison d'être en défaut de paiement.

L'agence ne remplit pas ses obligations. Que puis-je faire ? Qui doit supporter les frais relatifs aux non/retards de paiements qui se sont accumulés depuis plus de 8 ans ?

L'appartement se libérant, cela met-il automatiquement fin au contrat de gestion ? Dois-je continuer à payer cette agence malgré leurs négligences/fautes ?

Merci pour vos avis et conseils.

Par **Visiteur**, le **21/10/2017** à **19:51**

Bsr,

Je vous avoue que je ne comprends pas bien.

Normalement les appels de fonds ne vont pas à l'agence, mais chez vous ?
Perso, je reçois mensuellement mes loyers nets après déduction frais d'agence et assurance impayés...et les charges de copro du syndic, que je paie moi même.
Normalement les appels de fonds ne vont pas à l'agence, mais chez vous ?

Par **morobar**, le **22/10/2017** à **09:08**

Bonjour,
Les poursuites sont toujours adressées au bailleur et non à une agence de location.
Il parait étonnant que cette situation puisse perdurer des années sans alerte.